



photo dont je suis l'auteur mais pas avec mon appareil

Par **nanida**, le **22/05/2011** à **03:06**

bonjour,

j'ai pris des photos à la demande d'un ami avec son propre appareil, des photos le concernant, ils les utilisent sur son site professionnel (artiste) sans citer qui en est l'auteur, sachant qu'il s'en sert pour se présenter en tant qu'auteur, écrivain en n'oubliant jamais de mentionner que ce qu'il écrit "ne peut pas être diffusé sans l'autorisation de l'auteur". Il refuse de noter mon nom comme étant celle qui a pris les photos le représentant. Je lui ai demandé dans ce cas-là de les retirer, évidemment il ne veut pas me disant que c'est son appareil; mais les prises de vue c'est moi. Qu'en est-il des droits de diffusions, Je ne veux pas de dédommagement mais seulement qu'il me nomme. Ai-je le droit de l'exiger? merci pour vos réponses

Par **Domil**, le **22/05/2011** à **04:25**

Il vous appartient de prouver que vous êtes l'auteur des photos et je ne vois pas comment vous pourriez faire ça.

Par **nanida**, le **22/05/2011** à **14:21**

la preuve est que nous n'étions que tous les deux, je l'avais emmené à Auvers-sur-Oise sur la tombe de Van Gogh et visité sa chambre, j'ai encore les mails où il me remercie pour cette visite, de plus il y a une photo prise dans un endroit que seuls les gens qui ont été là-bas peuvent connaître. Moi-même, je ne l'ai découvert qu'en étant sur place. En fait, je souhaite juste qu'il me nomme comme auteur des photos, il n'a pas pu se prendre seul, les photos "le mettent" en scène, seul. Sinon comment puis-je faire où à qui m'adresser, ou juste trouver un texte que je pourrais lui mettre sous le nez pour étayer ma demande auprès de lui. Car il est persuadé que ces photos étant prises avec son appareil sont sa propriété et qu'il n'est pas obligé de nommer l'auteur. Sachant que même si c'est son appareil, matériel basique, il n'aurait pas pu se prendre en photo seul, pas équipé pour.
merci de votre réponse.

Par **Claralea**, le **22/05/2011** à **15:02**

Ce qui reviendrait à dire que dès qu'un ami vous prend en photo avec votre appareil et sur votre demande, vous ne pouvez plus vous servir de ces photos comme vous l'entendez ? Mais toutes les photos où l'on est seul dessus sont prises par quelqu'un d'autre obligatoirement et cela n'en donne pas plus de droit à celui qui les a prise

Par **Domil**, le **22/05/2011 à 16:18**

Il vous appartient de prouver que vous êtes l'auteur de la photo, c'est tout, c'est ça la loi. la photo a pu être prise par n'importe qui, par un passant

Par **nanida**, le **22/05/2011 à 16:34**

Merci pour vos réponses
seulement le minimum de politesse ou de respect pour l'autre quand un auteur utilise les droits de diffusion pour protéger ses écrits serait d'avoir la même attitude dans l'autre sens. je suis sûre que le monsieur dont je parle n'accepterait pas d'apprendre que je diffuse ses textes même en le citant sans son autorisation. C'est là où le bas blesse. On ne peut pas s'approprier des règlements pour son propre compte et les oublier quand il s'agit de nommer l'autre, son collaborateur sur ce projet. D'ailleurs je me souviens nettement que je voulais les prendre avec mon appareil et qu'il n'avait pas voulu, pretextant je ne sais plus quelles raisons.. je crois surtout qu'il savait très bien ce qu'il faisait...

Je suis d'accord avec vous sur ce que vous dites, mais lorsqu'il s'agit de les utiliser pour son job et les mettre sur un site public afin de faire sa promotion d'artiste, n'importe où le "photographe" est nommé. Parce que si la photo est bonne c'est bien parce que le réglage et prise de vue sont bonnes, ce n'est pas le sujet qui suit l'objectif, c'est le photographe qui suit le sujet et qui décide du meilleur moment de la prise, non?

Par **nanida**, le **22/05/2011 à 16:40**

en réponse à Domil,

Je peux prouver que c'est moi qui ai pris la photo, il n'y a aucun problème, mais à qui faut-il que je m'adresse après?

merci Domil

Par **Domil**, le **22/05/2011 à 16:43**

Avec ce que vous nous avez dit, vous ne pouvez rien prouver, vous n'avez que votre parole. Allez voir un avocat spécialisé en propriété intellectuelle

Par **Claralea**, le **22/05/2011 à 17:06**

[citation]les droits de diffusion pour protéger ses écrits serait d'avoir la même attitude dans l'autre sens[/citation]

Ca n'a rien à voir, c'est une propriété intellectuelle, tout comme le seraient vos photos si vous les aviez prises avec votre appareil et fait développer vous même.

Je rejoins Domil, il aurait pu demander à n'importe quel passant de le prendre en photo, ce qu'en général personne ne refuse.

Du moment où il ne s'approprie pas les photos en disant que c'est lui qui les a prise ou met un autre nom que le votre.

Aviez vous convenu des modalités ensemble avant de faire ces photos, lui aviez vous dit "ok je te fais des photos mais tu mets mon nom en dessous" ?

Vous dites vous même que vous n'étiez que tous les deux, c'est votre parole contre la sienne. Et comme en plus il ne vous les a pas volé, ça va être dur d'intenter quelque chose contre lui

Par **nanida**, le **22/05/2011 à 17:16**

oui, je comprend bien!! je pense surtout qu'il ne m'avait pas mis au courant qu'il les mettrait sur un site professionnel, il m'a fait croire que c'était personnel, souvenir d'une sortie sur la tombe de Van Gogh, d'ailleurs les photos qu'il a prise lui-même de la tombe et des paysages, il et ils a pas mises alors que son texte s'y prêtait puisque qu'il rendait hommage à cet artiste. c'est pour cela que je suis quelque peu contrarié, de plus quand je lui ai demandé de voir ce que cela donnait sur le moment, il m'a dit qu'il me les montrera plus tard, puis il m'a dit qu'elle n'étaient pas bonnes, qu'il avait effacé et je les retrouve sur son site?? bizarre ? bizarre??

Meri à vous deux

Sabrina

Par **Claralea**, le **22/05/2011 à 17:39**

Ben changez d'ami, il n'est pas vraiment honnête, s'il est capable de vous faire ça, il peut très bien vous trahir à nouveau !

Par **nanida**, le **22/05/2011 à 18:03**

C'est fait, je ne suis plus amie avec lui car, effectivement, il n'a pas été honnête sur d'autres points, c'est bien pour cela que je ne veux pas qu'il profite une fois de plus de ma "naïveté". Trop c'est trop, pour le reste, je n'ai pas la possibilité de me retourner contre lui, il ne

me restait que ces photos..

meci à tous les deux, mais vous êtes juristes?